



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS D'IMPÔT SUR LES REVENUS

Vous pouvez payer cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr ;
- par prélèvement à l'échéance : adhésion auprès de votre trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement ;
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

Les acomptes provisionnels ou mensuels éventuellement versés à la TRES. MONTLHERY seront déduits d'office de votre impôt. (voir renvoi 35 sur la notice jointe).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

LA CHARTE DU CONTRIBUABLE :

Des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts ou de votre trésorerie.

Votre trésorerie : TRES. NOGENT-SUR-MARNE
1 RUE JEAN SOULES
94737 NOGENT SUR MARNE CEDEX
tempost64 77 MEAUX CTC 20.08.07 CI096A



2874000788 0004

M REVELLAT PHILIPPE
ET MME STROPIANO EVELYNE

129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154

Référence de l'avis : 07 94 0597104 18

Établi à la date du 30/07/2007

Numéro de rôle : 016 A

Date de mise en recouvrement : 31/07/2007

Imposition exigible

le 30 08 2007 (36)

297,00 €

Total dû

297,00

Total des versements



297,00

17/09/2007 (37)

L'enveloppe retour jointe est exclusivement réservée aux TIP et chèque. Ne pas l'utiliser pour l'envoi du formulaire d'adhésion au prélèvement ou de tout autre document.

2874000788 0004



AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2006

DETAIL DES REVENUS

Total des salaires et assimilés (2)	Vous 48272	
Déduction 10% ou frais réels	- 4827	
Salaires, pensions, rentes nets	43445	43445

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets		- 10700
-----------------------	--	---------

REVENU BRUT GLOBAL

32745

... REVENU IMPOSABLE ...

32745

IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)

875

REDUCTIONS D'IMPOT (15)

	Déclaré	Retenu	Réduction
Emploi salarié à domicile	1155	1155	578

TOTAL DES REDUCTIONS D'IMPOT (20)

- 578

Impôt sur le revenu net avant corrections

297

IMPOT TOTAL AVANT IMPUTATIONS

297

PRIME POUR L'EMPLOI (23)

Revenus déclarés - activité salariée	Vous 48272
Activité salariée, temps plein	OUI

Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi (23)

Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de

= 297

Votre taux d'imposition est de (24):

0,91%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25): 32745

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2006

SUITE DE VOTRE AVIS

REPORTS SUR LES ANNEES SUIVANTES

Déficits fonciers antérieurs non déduits des autres revenus

33530

Vous pouvez reporter en 2008 sur votre déclaration de revenus fonciers 2007 la fraction de ce déficit dont l'origine n'est pas antérieure à l'année 1997.

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations d'épargne retraite versées en 2007, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2008 est de :

	Vous	Conjoint
Plafond calculé sur les revenus de 2006	+ 4345	+ 3107
PLAFOND POUR LES COTISATIONS VERSEES EN 2007	= 4345	= 3107

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement sur le calcul ou le paiement de l'impôt, vous pouvez consulter le site internet www.impots.gouv.fr ou téléphoner au Centre Impôts Service 0820 32 42 52 (0,12 €/min.) ou contacter :

SUR LE CALCUL DE L'IMPÔT :

VOTRE CENTRE DES IMPÔTS :

CDI NOGENT-SUR-MARNE

SAID BRY-LE PERREUX

1 RUE JEAN SOULES

94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

Tél. : 01 49 74 21 11

Mél. : cdi.nogent-sur-marne@dgi.finances.gouv.fr

Accueil du public :

TLJ SAUF SAM-DIM DE 8H45 A 12H

ET DE 13H30 A 16H15 ET SUR RDV

SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT :

VOTRE TRÉSORERIE :

TRES. NOGENT-SUR-MARNE

1 RUE JEAN SOULES

94737 NOGENT SUR MARNE CEDEX

Tél. : 01 48 73 22 60

Mél. : t094105@cp.finances.gouv.fr

Accueil du public :

DU LU AU VE 08H45 16H00

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

Numéro FIP : 940 47 28 1562609789 3 A

Numéro d'ordre : 401496

Direction 940 Trés. 105 CDI 08 51

SA 022 Insp. spé.

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154

Référence de l'avis : 07 94 0597104 18

En cas de réclamation sur le calcul de votre impôt, veuillez adresser votre demande au centre des impôts dont les coordonnées figurent ci-dessus **avant le 31/12/2009**

2874000788 0004



Référence: **33/0506/01/0114 04343.E MG**

PROPRIETES URBAINES
REVENUS FONCIERS 2006 pour information

St Germain, le 22/03/2007

ADRESSE DE L'IMMEUBLE:

VILLA BRIARDE
3 BIS IMPASSE DE BRIE
8 GRANDE RUE
91800 BRUNOY

M/ME REVELLAT EVELYNE
129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRIE SUR MARNE

Madame ou Monsieur,
Si vous ne pouvez - ou ne souhaitez pas - bénéficier du régime du micro foncier, vous trouverez ci-après selon les éléments en notre possession, le détail des lignes à compléter dans votre déclaration 2044 ou 2044 spéciale.

210 Recettes		
211 Loyers bruts encaissés	7.154	211
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires		212
213 Subventions ANAH-indemnités d'assurance-recettes diverses		213
214 Valeur locative des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		214
215 Total des recettes: lignes 211 à 214	7.154	215
220 Frais et charges		220
221 Frais d'administration et de gestion	1.118	221
222 Autres frais de gestion (20 euros par local)	20	222
223 Primes d'assurances (à compléter éventuellement)		223
224 Dépenses travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien(voir 400)		224
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire		225
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement		226
227 Taxes foncières, taxes annexes, CRL payée en 2006 (à compléter)		227
228 Déductions spécifiques % de la ligne 215 (à compléter éventuellement)		228
229 Déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement (Tableau P.8) à compléter		229
230 Provisions pour charges de copropriété (à compléter éventuellement)	1.097	230
231 Régularisation des provisions pour charges déduites en 2005	1.010	231
240 Total des frais et charges: lignes 221 à 230 - ligne 231	1.225	240
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la ligne 410) à compléter		250
260 Revenus fonciers taxables		260
261 Ligne 215 - (ligne 240 + ligne 250)	5.929	261
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		262
263 Bénéfice (+) ou déficit (-): ligne 261 + ligne 262	5.929	263
Si nécessaire, ajoutez les éléments dont nous n'avons pas connaissance.		

Nous vous invitons à compléter ou rectifier le cas échéant les éléments ci-dessus. Si vous disposez d'autres revenus locatifs, vous devez totaliser les revenus ou déficits pour tous vos immeubles et reporter le total à la rubrique correspondante. Veuillez agréer, Madame ou Monsieur, nos salutations distinguées.

Eric GODEST
01 60 75 67 85

Dans tous les cas, veuillez vous reporter à la circulaire et au livret fiscal joints.

Référence: **33/0506/01/0384 04346.J MG**

PROPRIETES URBAINES
REVENUS FONCIERS 2006 pour information

St Germain, le 22/03/2007

ADRESSE DE L'IMMEUBLE:

VILLA BRIARDE
3 BIS IMPASSE DE BRIE
8 GRANDE RUE
91800 BRUNOY

MME REVELLAT EVELYNE
129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRIE SUR MARNE

Madame,
Si vous ne pouvez - ou ne souhaitez pas - bénéficier du régime du micro foncier, vous trouverez ci-après selon les éléments en notre possession, le détail des lignes à compléter dans votre déclaration 2044 ou 2044 spéciale.

210 Recettes		
211 Loyers bruts encaissés	509	211
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires		212
213 Subventions ANAH-indemnités d'assurance-recettes diverses		213
214 Valeur locative des propriétés dont vous vous réservez la jouissance		214
215 Total des recettes: lignes 211 à 214	509	215
220 Frais et charges		220
221 Frais d'administration et de gestion	370	221
222 Autres frais de gestion (20 euros par local)	20	222
223 Primes d'assurances (à compléter éventuellement)		223
224 Dépenses travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien(voir 400)		224
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire		225
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement		226
227 Taxes foncières, taxes annexes, CRL payée en 2006 (à compléter)		227
228 Déductions spécifiques % de la ligne 215 (à compléter éventuellement)		228
229 Déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement (Tableau P.8) à compléter		229
230 Provisions pour charges de copropriété (à compléter éventuellement)		230
231 Régularisation des provisions pour charges déduites en 2005	128	231
240 Total des frais et charges: lignes 221 à 230 - ligne 231	262	240
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la ligne 410) à compléter		250
260 Revenus fonciers taxables		260
261 Ligne 215 - (ligne 240 + ligne 250)	247	261
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)		262
263 Bénéfice (+) ou déficit (-): ligne 261 + ligne 262	247	263
Si nécessaire, ajoutez les éléments dont nous n'avons pas connaissance.		

Nous vous invitons à compléter ou rectifier le cas échéant les éléments ci-dessus. Si vous disposez d'autres revenus locatifs, vous devez totaliser les revenus ou déficits pour tous vos immeubles et reporter le total à la rubrique correspondante. Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Eric GODEST
01 60 75 67 85

Dans tous les cas, veuillez vous reporter à la circulaire et au livret fiscal joints.

AKERYS

GESTION

Les G² Immobilières - 6 avenue Jules VERNE - 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE

Date : 30/03/2007

Référence : 00210022458 25142 2006

IMMEUBLE :

CAPS HORNIERS

RUE CLEMENT ADER RUE CAPS HORN

35730 PLEURTUIT

L0002 FA1-068 E384 P/68

Mr ou Mme REVELLAT PHILIPPE

ET EVELYNE

129 BD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser les informations nécessaires à votre déclaration de revenus pour l'année 2006 en fonction des biens gérés par notre société (les chiffres sont donnés à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité).

211	Loyers (ou fermages) bruts encaissés	4 812 €
212	Dépenses mises par convention à la charge des locataires	0 €
213	Recettes brutes diverses (y compris subv. ANAH et ind. ass.)	0 €
214	Valeur locative réelle dont vous vous réservez la jouissance	0 €
215	Total des recettes : lignes 211 à 214	4 812 €
221	Frais d'administration et de gestion	879 €
222	Autres frais de gestion : 20 € par local	20 €
223	Primes d'assurances	224 €
224	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	0 €
225	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	0 €
226	Indemnités d'éviction, frais de relogement	0 €
227	Taxes foncières et annexes de 2006, CRL payée en 2006	0 €
228	Déductions spécifiques : X % de la ligne 215	A compléter
229	Déduction pratiquée en 2006 au titre de l'amortissement	A compléter
230	Provisions pour charges payées en 2006	762 €
231	Régularisation des provisions pour charges déduites en 2005	416 €
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	1 469 €
250	Intérêts d'emprunts	A compléter

AKERY S

GESTION

"Les Grésilières" - 6, avenue Jules VERNE - 44730 ST SEBASTIEN SUR LOIRE

Date : 30/03/2007

Référence : 002 I 0022458 25142 2006

IMMEUBLE :

CAPS HORN IERS

RUE CLEMENT ADER RUE CAPS HORN

35730 PLEURTUIT

L0002_ FA1-068 E384 P769

Mr ou Mme REVELLAT PHILIPPE

ET EVELYNE

129 BD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

261	Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	3 343 €
262	Réintégration du supplément de déduction	0 €
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	3 343 €

Pour toutes vos questions sur votre déclaration d'impôts, vous pouvez joindre un conseiller du 16 avril au 27 juin 2007 de 9h à 18h au numéro unique mis en place : 0 805 565 600.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Votre Administrateur de Biens